



**UNION DEMOCRATIQUE DU CENTRE
DU CANTON DE VAUD**
Secrétariat général
Rue de la Louve 1- 1003 Lausanne
Tél. 021 806 32 90 - www.udc-vaud.ch
E-mail : secretariat@udc-vaud.ch

**Département de
l'économie, de
l'innovation, de l'emploi et
du patrimoine (DEIEP)**
Rue Caroline 11
1014 Lausanne

Par voie électronique à :
info.pcc@vd.ch
Avec copie à :
sandra.jean@vd.ch

Lausanne, le 6 février 2024

Révision partielle de la loi sur les auberges et débits de boissons

Déterminations de l'UDC Vaud

Madame, Monsieur,

L'UDC Vaud vous remercie de l'avoir associée à la procédure de consultation citée en titre. Elle se détermine comme suit :

1. Vente d'alcool dans les stations-service

Soutenant la libre concurrence et la responsabilité individuelle, l'UDC Vaud soutient la suppression de l'interdiction du service et de la vente de boissons alcooliques dans l'ensemble des locaux des stations-service, y compris dans le magasin.

En ce sens, l'UDC Vaud rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2021, la vente d'alcool est à nouveau autorisée sur les installations annexes des autoroutes, lesquelles sont régies par le droit fédéral. Outre le fait qu'elle porte atteinte à la libre concurrence sans réel motif, l'interdiction visée par l'art. 5 al. 1 let. c LADB constitue désormais une particularité par rapport au régime qui prévaut sur nos autoroutes. Une suppression de cette interdiction est dès lors bienvenue.

2. Toilettes dans les capites de vigne

Saluant et soutenant le développement de l'œnotourisme, l'UDC Vaud se rallie à la proposition du Conseil d'Etat visant à dispenser les exploitants de capites de l'obligation de se pourvoir de sanitaires.



Réitérant ses remerciements de l'avoir associée à votre procédure de consultation, l'UDC Vaud vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de sa considération.

Au nom de l'UDC du Canton de Vaud

Kevin Grangier
Président du parti

Cédric Weissert, député
Président du groupe